

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 août 2000  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 5 août 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 3 août 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement, ces appareils ayant effectué 220 sorties (106 à partir de l'Arabie saoudite, 66 à partir du Koweït et 48 à partir de la Turquie) entre le 24 et le 30 juillet 2000. Le Ministre prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, qui sont de préserver la paix et la sécurité internationales, en intervenant auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni et des pays qui leur apportent un soutien logistique, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, pour qu'ils mettent un terme à leurs attaques ininterrompues et injustifiées contre l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

## **Annexe à la lettre datée du 5 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 24 et le 30 juillet 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 220 sorties, dont 106 à partir de l'Arabie saoudite, 66 à partir du Koweït et 48 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. *Région nord* : 48 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 24 juillet 2000, à 10 h 45, des avions américains et britanniques (F-15, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Aqra, Bibo, Rawandoz, Zakho et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 20.

b) Le 25 juillet 2000, à 10 h 20, des avions américains et britanniques (F-15, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Aqra, Bibo, Zakho, Ayn Zala, Tal Afar, Sinjar, Rawandoz, Doukane et Ba'chiqa. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 50.

c) Le 26 juillet 2000, à 10 heures, des avions américains et britanniques (F-15, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Aqra, Zakho, Rawandoz, Doukane et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 30.

2. *Région sud* : 172 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 24 juillet 2000, à 9 h 25, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 10 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Salmane, Taqtaqana, Chanafiya, Bassorah, Imara, Diwaniya, Qal'at Sokkar, Qal'at Saleh, Lassaf et Joulaïba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 40.

b) Le 25 juillet 2000, à 16 h 55, des avions américains et britanniques (F-15, F-16 et Tornado) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire

koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de l'Arabie saoudite et six autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Salmane, Roumaïtha, Chanafiya, Lassaf, Afak, Taqtaqana, Kout, Hay, Qal'at Sokkar, Nassiriya, Bassorah, Imara, Qorna, Artawi, Qal'at Saleh et Ali al-Gharbi. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 18 heures.

c) Le 27 juillet 2000, à 10 heures, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 28 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Samawa, Imara, Qal'at Saleh, Najaf, Diwaniya, Hay, Lassaf et Salmane. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 10.

d) Le 28 juillet 2000, à 8 h 55, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Imara, Qal'at Saleh, Noukhaïb, Hay, Mou'aniya, Chanafiya, Taqtaqana, Rifa'i, Chatra, Achbija, Joulaïba, Lassaf et Salmane. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 10.

e) Le 29 juillet 2000, à 8 h 10, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 16 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Imara, Qal'at Saleh, Noukhaïb, Taqtaqana, Rifa'i, Chatra, Joulaïba, Lassaf, Salmane, Artawi, Afak, Qorna, Samawa, Roumaïtha et Diwaniya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 h 40.

f) Le 30 juillet 2000, à 8 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Imara, Salmane, Samawa, Najaf, Afak et Artawi. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 45.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font

les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Iraq  
(*Signé*) Mohammad Saïd **al-Sahaf**

---